



**FAMDT 2009 – 2014**

**Un projet pour cinq ans**

## Sommaire

### **I – OU EN EST-ON ? Éléments de contexte** **p 3**

- 1- Un profond bouleversement du paysage culturel français
- 2- Les « musiques et danses traditionnelles » ont une place très insuffisante dans le paysage culturel français.
- 3- Les trois dangers qui menacent les musiques et danses traditionnelles.
- 4- La FAMDT est à un tournant de son histoire

### **II – LA CHARTE - les valeurs partagées par les membres de la FAMDT** **p 10**

Quelle est notre conception des musiques et danses traditionnelles ? Quelles sont nos valeurs partagées ?

Préambule - Notre adhésion aux valeurs portées par les conventions sur la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel et la diversité culturelle.

- 1- Les musiques et danses traditionnelles : un objet culturel spécifique.
- 2- Au coeur des musiques et danses traditionnelles : les valeurs républicaines.
- 3- La vitalité artistique au coeur des musiques et danses traditionnelles.

### **III - ENJEU – ORIENTATIONS - STRATEGIE - Où veut-on aller en 2014 ?** **p 13**

- 1 - L'enjeu : affirmer la place des musiques et danses traditionnelles.
- 2 – Deux nouvelles orientations pour la FAMDT : LOBBY et MISE EN RESEAU.
- 3- Une nouvelle stratégie politique.

### **IV - LE PROJET OPERATIONNEL – La mise en œuvre du projet FAMDT ?** **p 18**

Intro : la troisième phase de la structuration des MDT

- 1 – Renforcer une fédération représentative et opérationnelle
- 2 – Revendiquer une meilleure place pour les MDT aujourd’hui : organiser le lobbying
- 3 - Les programmes opérationnels
  - Pour la co-construction d’une politique du patrimoine culturel immatériel
  - Pour la prise en compte de la spécificité de la transmission dans les MDT
  - Pour le développement du spectacle vivant professionnel
- 4 - Les moyens
  - De la FAMDT
  - Une économie en réseau

### **Annexes :** **p 27**

*-Extraits de la Convention sur la diversité culturelle adoptée par l’UNESCO et ratifiée par la France en 2006*

*-Extraits de la Convention Unesco pour la sauvegarde du patrimoine immatériel, ratifiée par la France en 2007*

## 1<sup>ère</sup> partie – Où en est-on ? Éléments de contexte

### 1- Un profond bouleversement du paysage culturel français

Le paysage culturel français s'est profondément transformé ces dernières années.

#### Sur le plan institutionnel :

Le principal changement est celui de la montée en puissance des collectivités territoriales dans la définition des interventions publiques de la culture et leur financement en parallèle de la décentralisation et de la déconcentration.

Aujourd'hui, pour 100 € d'argent public dépensé pour la culture, 85 viennent des collectivités territoriales (villes 58, départements 17, régions 10) et 15 de l'Etat. Alors qu'en 1990, les régions, les départements et l'Etat contribuaient, en base 100, en région PACA, à parité au financement culturel, en 2003, la région est à 334, les départements à 242 et l'Etat à 117.<sup>1</sup>

En 2005, 83 % des crédits DMDTS étaient des crédits déconcentrés en DRAC et 17 % étaient des crédits en administration centrale ; en 1990 c'était l'inverse.

Ce renversement des sources de financements publics de la culture est beaucoup plus porteur de conséquences pour le secteur culturel que l'Union Européenne dont le budget des programmes culture 2007 s'élève à 45 Millions d'€ (0,036 % du budget européen).

Par ailleurs, on pouvait penser que la ratification par la France (par un Parlement français UNANIME) des conventions de l'UNESCO sur la diversité culturelle et sur la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel se traduirait par une mise en œuvre de ses préconisations. Ces conventions ne sont pourtant mentionnées ni dans la lettre de mission de Christine Albanel de 2007 ni dans le PAP 2007 (Projet Annuel de Performance), le document qui présente les engagements du Ministère de la culture pour justifier des dépenses publiques devant le Parlement.

***Dans ce contexte, quelle est la place, et quelle doit être la forme d'une fédération nationale qui rassemble des associations qui se sentent fortement concernées par ce que l'on appelle depuis longtemps les musiques et danses traditionnelles ? Comment fédérer des acteurs dont les principaux bailleurs sont et seront de plus en plus des collectivités territoriales agissant en vertu de politiques publiques de plus en plus liées à des situations locales singulières ?***

---

<sup>1</sup> Source : Les financements publics de la culture/PACA/ Arcade décembre 2007

### Sur le plan des politiques culturelles :

Deuxième élément de contexte, celui de la remise en cause d'un certain modèle culturel français.

Hérité de Louis XIV, de Versailles et de l'absolutisme culturel mais aussi de l'esprit des Lumières et de la Révolution française, le modèle culturel français s'est construit autour de l'idée d'un Beau universel et absolu, choisi par les élites intellectuelles et les pouvoirs publics, puis diffusé et répandu ensuite au peuple. Dans ce modèle, le peuple a bien une culture mais c'est la sienne. Elle n'a pas de vertu universelle et reste attachée à une histoire, un « terroir » un groupe singulier. Elle ne peut être une référence pour l'émancipation des hommes, en tout cas tant qu'elle ne relève pas des « oeuvres de l'art et de l'esprit ».

Apporter au peuple les grandes oeuvres de la culture universelle qui pourront l'émanciper de sa culture locale dans laquelle il est enfermé fut déclaré mission de service public. Cette conception des relations avec l'Autre, est aussi, rappelons-le, à la base des aventures coloniales des XIXe et XXe siècle. L'Autre n'a jamais d'autre culture que la sienne, seule MA culture est universelle.

Le Ministère de la Culture depuis Malraux, avec ses objectifs de démocratisation culturelle est gestionnaire de cette conception : c'est le Ministère des artistes et des oeuvres artistiques. Et beaucoup de grandes collectivités ont emprunté le même chemin.

Mais aujourd'hui de nombreuses voix s'élèvent pour questionner le concept même de démocratisation et demander que l'on remette à plat les fondements du modèle culturel français, en particulier le rôle de l'Etat et du Ministère de la culture comme aménageur, organisateur des politiques culturelles.

Dernier élément, les collectivités locales, bien qu'elles apportent de nouveaux éléments de réflexions, de nouvelles manières de faire, reprennent souvent à leur compte ce mode de pensée et reconstruisent à l'échelle territoriale de petits « Ministère des Arts ».

***Nous, acteurs des musiques traditionnelles, soutenons et participons de cette remise en cause du modèle culturel français. Mais qu'avons-nous à proposer en alternative ?***

### Sur le plan social :

Dans une société qui s'individualise, face à un tiraillement entre l'identité transversale nationale et les identités individuelles, confrontés à un discours qui tend parfois à opposer les groupes sociaux les uns aux autres (jeunes/vieux, étrangers/français, travailleurs/chômeurs, fonctionnaires/privé, urbains/ ruraux, riches/pauvres...), nous ressentons aujourd'hui un fort besoin de cohésion sociale.

Chacun se pose la question "qu'est-ce qu'être Français aujourd'hui" ? La question identitaire est devenue un enjeu central à tel point que l'Etat a créé en 2007 un Ministère de l'immigration et de l'identité nationale.

L'idée républicaine héritée de la Révolution française est mise à mal par les discours et représentations qui tendent à appréhender les Français non pas à l'aune du « vivre ensemble », du partage de valeurs communes (droits de l'homme, Lumières, devise de la République) mais à l'aune de leurs couleurs de peau, leurs religions, leurs pays d'origine ou celui de leurs ancêtres, voire de leurs niveaux de revenu...

***Face à l'enjeu social et culturel majeur de la cohésion et de l'identité nationale, quel rôle les musiques et danses traditionnelles ont-elles à jouer ? Quel discours ont-elles à porter ?***

## **2- Les « musiques et danses traditionnelles » ont une place très insuffisante dans le paysage culturel français.**

Le décret de juillet 1959 fixe les missions du Ministère chargé des affaires culturelles : il a pour mission de « rendre accessibles les oeuvres capitales de l'humanité, et d'abord de la France, au plus grand nombre possible de Français » ; « d'assurer la plus vaste audience à notre patrimoine culturel, et de favoriser la création des oeuvres d'art et de l'esprit qui l'enrichissent ».

Ce décret va conduire le Ministère à surinvestir son engagement pour l'excellence artistique, sans doute pour mieux se différencier du Ministère de l'Education Nationale, responsable de l'enseignement des arts à l'école et du Ministère de jeunesse et sports qui gardera, on le sait les pratiques en amateurs et l'éducation populaire, antithèse de l'excellence artistique.

En 1969, Marcel Landowski lance son « plan de 10 ans pour l'organisation des structures musicales françaises », plan centré exclusivement sur les musiques classiques et contemporaines. Il faudra attendre le début des années 80, l'arrivée de Maurice Fleuret à la direction de la musique pour que l'Etat se préoccupe du patrimoine musical et chorégraphique des régions, comme d'autres esthétiques musicales !

Dans les années 80, des militants, forts de leur travail de terrain, sont parvenus avec l'Etat et certaines régions, à mettre en place une politique pour les « musiques traditionnelles », basée sur l'idée de la co-construction entre acteurs et pouvoirs publics.

En 2008, tout en rendant hommage aux pionniers de ce mouvement qui ont permis de faire entrer ce champ d'expression populaire dans le champ des politiques culturelles et musicales (même si encore aujourd'hui « toutes les musiques ne sont pas égales entre elles »), la FAMDT dresse un bilan plutôt contrasté et mesure le chemin à parcourir :

- des milliers d'associations locales réunissant les pratiquants pour des cours, des ateliers, des moments de pratique collective, de la recherche....
- de nombreux festivals (550 programmant des musiques traditionnelles / musiques du monde ainsi que d'autres esthétiques et 200 spécialisés sur les Musiques traditionnelles / Musiques du Monde<sup>2</sup>) aux projets souvent professionnels, mais largement portés par des bénévoles
- une pratique musicale et chorégraphique populaire, en constant renouvellement, sur l'ensemble du territoire et l'ensemble de la population

---

<sup>2</sup> Source IRMA/Guide Planètes Musiques 2007

## *FAMDT 2009 – 2014 – Un projet pour cinq ans*

- un nombre croissant d'artistes et de compagnies professionnelles s'intégrant petit à petit dans les systèmes d'aide et de structuration professionnelle généraux, mais à l'économie fragile et mis à mal par la crise de l'intermittence...
- une offre de disques et de labels spécialisés assez riche mais très hétéroclite et sans un nombre suffisant d'opérateurs de référence
- un manque criant de médias spécialisés (écrit, Internet, radio, TV...), un désintérêt et une méconnaissance des médias généralistes pour le secteur.
- 10 Centres régionaux de musiques et danses traditionnelles, labellisés, pour 26 régions, souffrant chroniquement pour la plupart, de budgets étiqués, et dont l'existence même est pour certains remise en cause.
- la FAMDT, la fédération des associations des musiques et danses traditionnelles, avec un service de vente par correspondance des auto productions, MODAL un label de disques (60 titres) et une maison d'édition (30 titres), une politique de promotion des artistes de la nouvelle scène des MDT (300 artistes en 10 ans), une politique de vulgarisation et de mise en valeur des archives, un pôle associé de la BnF pour les archives sonores inédites...
- 3 500 élèves étudiant les MDT/musiques du monde, dans les écoles contrôlées par le MCC, soit 5 % seulement des effectifs, et des dizaines de milliers dans les écoles et ateliers associatifs
- un embryon de réseau de centres de documentation sur les archives sonores, peu aidés et soutenus au regard de leur remarquable travail de vulgarisation du patrimoine oral
- un embryon de réseau de scènes de diffusion-crédation, sous-financées
- un centre de ressource et d'information spécialisées musiques et danses traditionnelles et musiques du monde, le CIMT/IRMA avec un seul salarié à temps partiel !

Force est de constater que le secteur des musiques et danses traditionnelles participe pleinement depuis plusieurs années à la croissance continue et à la dynamique associative de la vie culturelle ; et que le secteur institutionnel des musiques et danses populaires de tradition orale est le parent très très pauvre du développement culturel français. Comme le symbole d'un pays incapable d'accepter et de valoriser les cultures des groupes, communautés et peuples qui l'habitent, le symbole d'une domination culturelle d'un petit nombre qui pose l'Autre comme une victime de sa propre culture.

En conséquence, les Français méconnaissent largement leur culture, leur patrimoine oral. De la même façon que l'on n'enseigne pas les déclinaisons locales de l'histoire nationale, on n'enseigne pas non plus aux jeunes comment chantaient, comment parlaient, comment jouaient, comment dansaient leurs ancêtres (qu'ils soient d'ici, du Gers ou d'Algérie). Et quand on enseigne la musique, c'est :

- d'une part en hiérarchisant les genres artistiques : la musique classique d'abord, les autres ensuite
- d'autre part de manière encore très académique, écrite, uniformisée, dans une logique préceptorale qui est à mille lieux de ce que l'on peut trouver dans des pays comme la Hongrie ou la Finlande par exemple.

Face à cela, comment se situer ? Quelle attitude adopter ? Quel militantisme recréer ? Faut-il se diviser, créer des structures spécialisées au risque de mener des « combats de pauvres » (les enseignants entre eux, les amateurs entre eux, les professionnels, les ethnologues, les structures de diffusion, les structures patrimoniales, ...) ou bien adopter résolument une attitude constructive, solidaire et militante sur l'ensemble du secteur, des archives à la

*FAMDT 2009 – 2014 – Un projet pour cinq ans*

création, des amateurs locaux aux structures internationales spécialisées ? Faut-il comme le préconisent certains, rejeter le politique et l'institutionnel et revenir aux fondements de la contre-culture des années 60-70 en se recentrant sur l'associatif, le bénévolat, la culture de l'autonomie et du « faire entre nous » ? Ou bien faut-il prendre la question politique à bras le corps ? S'équiper et participer de façon citoyenne, c'est à dire responsable, comptable d'un engagement permanent dans l'espace public, pour contribuer à une autre conception de l'intérêt général en matière culturelle, pour acquérir une place véritable dans la co-construction des politiques culturelles qui empruntent à la logique d'un tiers secteur économique, d'une économie sociale située entre l'institution publique et le marché ?

### **3- Les trois dangers qui menacent les musiques et danses traditionnelles.**

Les musiques et danses traditionnelles sont aujourd'hui en France confrontées à un triple risque :

- le risque de l'instrumentalisation politique : à l'instar de l'Etat français qui a parfois érigé une culture populaire en folklore étandard, pour asseoir son pouvoir (expositions universelles, colonialisme, politique culturelle du maréchal Pétain), certaines collectivités locales, en particulier des Régions, pourraient être tentées par l'instrumentalisation politique des musiques et danses traditionnelles de leur territoire. Que penser de l'organisation de défilés de coiffes à Paris ? Que penser dans certaines Collectivités du classement des musiques et danses traditionnelles dans la rubrique « soutien aux cultures régionales » plutôt que « soutien au patrimoine immatériel » ou « soutien aux musiques actuelles » ? Tout cela ne relève-t-il pas de la même logique ?
- le risque du formatage et de l'uniformisation : la mondialisation telle qu'elle s'est développée, a conduit à la circulation accélérée des hommes et des marchandises à travers le monde. Elle a donné lieu aussi à un vaste mouvement de « marchandisation de la culture ». Dans ce contexte, on transforme parfois les musiques et danses traditionnelles en musiques de pur loisir, de l'amusement, de l'animation, du « festif », ou bien pire, des musiques édulcorées, esthétisées, apprêtées. Dans ce mouvement, l'on consomme autrui pour le rendre plus abordable, niant ainsi son altérité. On débarrasse ces musiques de leurs styles locaux, de leurs voix trop aiguës, des sons de cornemuse trop acides, de leurs rythmes trop impairs, des timbres trop étranges, des ornements que l'on ne comprend pas, des gammes pas assez tempérées, des textes de chansons trop vulgaires, en un mot des scories, des éléments « hors-cadre », trop sauvages, pas assez civilisés ! Dans son ouvrage *Le sens du son* (Fayard, 2007), Etienne Bours montre bien la tentation d'un folklore planétaire unique où les traditions musicales sont diluées, les reliefs aplatis. Ainsi, outre l'instrumentalisation politique, ces musiques encourent le risque d'une uniformisation par le marché qui lui, affiche clairement la couleur : faire le maximum de profits.
- le risque de l'académisme : depuis la création de l'objet « musiques et danses traditionnelles », il existe évidemment un risque d'académisme latent des acteurs eux-mêmes, bien que nous nous en défendions tous. Conserver pour conserver, décréter la vérité d'une culture, s'ériger en gardien du temple, contribue à figer ces cultures : nous, acteurs des musiques et danses traditionnelles ne sommes pas protégés de nos propres scléroses.

***Quel modèle proposer face à ce triple mouvement en étau ? Ne faut-il pas revenir à l'essence populaire de ces musiques comme vecteur d'une expression nouvelle, à inventer, à partager ?***

#### **4- La FAMDT est à un tournant de son histoire**

Créée en 1985, la Fédération des associations de musiques et danses traditionnelles s'est construite autour de l'idée de fédérer la diversité d'acteurs locaux émergents sur l'ensemble du territoire. Avec la labellisation de grandes associations (des fédérations régionales pour les premières), en Centre régionaux de musiques et danses traditionnelles, l'Etat et les acteurs associatifs s'allient pour combler le retard français et mailler le territoire de structures spécialisées sur « le patrimoine musical et chorégraphique régional ».

Autre élément fort de contexte, la génération des pionniers de ce mouvement est en train de passer la main ; la FAMDT doit organiser la transition et accompagner le renouvellement de l'encadrement. Parallèlement, les musiques et danses traditionnelles, comme l'ensemble du champ musical en France, ont connu ces dernières années une professionnalisation croissante.

Ensuite, la FAMDT doit favoriser une logique solidaire au niveau national pour contrebalancer la tentation de l'isolement territorial, du repli et du localisme. Elle doit aussi parfois faire face au poids des « logiques identitaires régionales » qui freinent également la solidarité et refusent la confrontation des esthétiques en s'enfermant dans la problématique simpliste qui oppose les « anciens » et les « modernes ».

Quatrième élément important du nouveau contexte, la prise de conscience générale que la mission de mise en réseau des acteurs est l'une, sinon la, fonction prioritaire de la Fédération. Les besoins du secteur en 2008 ne sont plus ceux de 1988. La création de certains outils opérationnels par la FAMDT, outils qui ont contribué à la mise en réseau effective des acteurs, se justifiait en 1988 devant la faiblesse des acteurs. L'émergence d'un certain nombre d'acteurs professionnels ou associatifs bien organisés, rendent moins nécessaires la gestion de ces outils par la Fédération. L'émergence parallèle à la FAMDT d'associations de formateurs, de chercheurs et d'artistes pro, conduisent à se reposer la question de la mise en réseau. Même s'il faut laisser de côté l'illusion de la représentativité parfaite, cette situation nouvelle nous remet en question. Vouloir faire réseau doit aussi se faire sur des projets communs.

Enfin, les membres de la FAMDT ont exprimé aux Assises des Musiques et Danses Traditionnelles de novembre 2007 et en Conseil d'administration à plusieurs reprises, leur besoin de coopérer et de trouver de nouvelles manières de travailler ensemble, leur souhait d'inventer ensemble de nouveaux développements pour les musiques et danses traditionnelles, de développer la complémentarité entre acteurs.

La FAMDT doit repenser son projet à l'aune de ces nouveaux éléments de contexte.

*« Face au monde qui change...il vaut mieux penser le changement que changer le pansement » (Francis Blanche)*

## 2<sup>ème</sup> partie – LA CHARTE - Quelles sont les valeurs partagées par les membres de la FAMDT ?

### Quelle est notre conception des musiques et danses traditionnelles ? Quelles sont nos valeurs partagées ?

Quelle est la conception des musiques et danses traditionnelles pour les adhérents de ce réseau ?

Il semble essentiel de donner quelques éléments de réponse à cette question sans quoi il semble inutile d'aller plus loin. Définir notre conception des musiques et danses traditionnelles est primordial afin de :

- savoir pourquoi nous pensons qu'elles ont encore leur place dans notre société, ici et maintenant.
- Provoquer une adhésion à la FAMDT sur la base de valeurs partagées

### Préambule- Notre adhésion aux valeurs portées par les conventions sur le patrimoine immatériel et la diversité culturelle.<sup>3</sup>

Nous pensons que chaque groupe social, tant qu'il est respectueux des droits de l'homme dispose de droits culturels qu'il convient de respecter et faire appliquer. Nous adhérons ainsi pleinement à la déclaration de Fribourg<sup>4</sup> et nous tenons à la mettre en oeuvre à notre niveau.

Nous pensons que ce qui est patrimoine et fait sens et valeur culturels n'est pas ce que désignent l'Etat ou les institutions comme étant patrimoine. En cela nous adhérons aux valeurs portées par les conventions Unesco sur la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel et celle sur la diversité culturelle.

Toutes les valeurs portées par la FAMDT sont contenues dans ces conventions ratifiées par la France mais pour l'heure pas encore appliquées ni mises en oeuvre.

### 1- Les musiques et danses traditionnelles : un objet culturel spécifique.

La FAMDT réaffirme une conception ouverte des musiques et danses traditionnelles. Ces éléments portent en eux des valeurs culturelles et politiques essentielles :

- une culture de l'oralité : nous pensons que le mode d'élaboration et de transmission essentiellement oral de ces musiques et danses constituent leur principale spécificité et une

---

<sup>3</sup> Voir les extraits des conventions en annexe du document

<sup>4</sup> Déclaration sur les droits culturels du 7 mai 2007 - Source ; <http://www.unifr.ch/iiedh/droits-culturels/odc-pres.htm>

grande richesse qu'il convient de préserver et de développer. Nous souhaitons que les cultures de l'oralité ne soient plus ignorées, méprisées ou combattues, mais au contraire défendues, promues et développées, en étroite complémentarité avec les traditions savantes et écrites de la France.

- une culture collective : nous pensons que les musiques et danses traditionnelles sont avant tout des « musiques et danses sociales et collectives ». Étroitement liées à des contextes fonctionnels, à des croyances et pratiques rituelles, au cycle de la vie et des saisons, ces musiques et ces danses ont un sens collectif dans l'espace et dans le temps. Les musiques et danses traditionnelles existent, vivent et se développent aujourd'hui encore essentiellement au travers des pratiques culturelles collectives. Penser et revendiquer cela ne relève nullement d'une conception « communautariste » de la société, mais de la simple existence de communautés aux « identités plurielles, variées et dynamiques »<sup>5</sup>. A la fois urbaines, rurales, locales, régionales, nationales et intercontinentales, les musiques et danses traditionnelles sont avant tout des musiques et des danses qui font société, ici et maintenant et au-delà. En cela, par leur diversité, elles participent de la construction de l'Humanité.

- une culture en mouvement, en circulation : le collectage, la conservation et l'archivage ne sont pas une fin en soi. Elles ont du sens dans la mesure où elles contribuent à la connaissance et à la transmission, à la dynamique de ces cultures, de l'expression collective et de la création. Les musiques et danses traditionnelles sont des musiques et danses de mouvement, de flux et de circulation plutôt que des musiques de stock figé. Ou pour mieux dire, des cultures de l'être plutôt que de l'avoir.

- une culture en croisement, en hybridation permanente : nous reprenons à notre compte les positions de l'Unesco qui réfute les notions d'authenticité et de pureté. Les musiques et danses traditionnelles sont croisements, assimilations locales d'éléments culturels étrangers, plasticité, transmission, hybridation, (re)création perpétuelle, absence totale de frontières. Elles se transforment et se réinventent continuellement.

- une culture française en mouvement et diverse : les musiques et danses traditionnelles que nous promouvons relèvent à la fois d'une culture rurale (les danses, mélodies, chansons et sons qui rythmaient la vie des communautés villageoises jusqu'au XXe siècle), d'une culture apportée en France par les différentes communautés issues de l'immigration et d'une culture urbaine issue des modifications profondes des modes de vie. Nous posons pour principe que toutes enrichissent de manière égale la culture française et doivent être développées pour cela. Les musiques et danses traditionnelles sont au coeur de l'enjeu national de diversité culturelle.

## **2- Au coeur des musiques et danses traditionnelles : les valeurs républicaines.**

Nous plaçons les musiques et danses traditionnelles au coeur des enjeux de société. Parce qu'elles ont cette richesse d'être à la fois du côté de l'art, du sensible et en même temps du côté de la pratique des gens. Nous pensons que les musiques et danses traditionnelles portent en elles une réponse à l'enjeu de cohésion sociale : comme expression vivante de la diversité culturelle de notre territoire.

---

<sup>5</sup> source : article 2 de la déclaration universelle sur la diversité culturelle

## *FAMDT 2009 – 2014 – Un projet pour cinq ans*

- Le vivre ensemble : Nous n'appréhendons pas l'art et les pratiques artistiques comme un objet social isolé ou une fin en soi, mais comme un élément constitutif du "vivre ensemble", de la rencontre intergénérationnelle et interculturelle, de l'expression de tous, de l'égalité de valeurs de ces expressions. Les musiques et danses traditionnelles sont des outils de développement culturel et social et nous refusons d'opposer le social et le culturel.
- Droit à la différence et République : Nous défendons le droit à la différence dans l'espace privé, mais à l'égalité et à la reconnaissance de l'Autre dans sa singularité, son altérité dans l'espace public. Permettre aux formes culturelles plurielles de pouvoir se produire dans l'espace public, c'est permettre l'estime de soi et aller à l'encontre du sentiment d'être étranger au territoire sur lequel on vit et donc combattre les logiques du repli identitaire et du communautarisme. Ainsi reconnaître et valoriser l'Autre dans sa différence c'est affirmer sa ressemblance, son appartenance à la citoyenneté républicaine.
- Dialogue interculturel : les espaces d'expression des musiques et danses traditionnelles sont des espaces de rencontres et d'échanges, des lieux de découverte de l'Autre, des lieux de connaissance et re-connaissance de l'Autre, des lieux du dialogue interculturel, des lieux de participation à la vie collective et de développement de la citoyenneté française.
- Enrichissement et émancipation : mettre les musiques et danses traditionnelles dans l'espace public offre à entendre, à saisir des pratiques inattendues qui pourront s'intégrer dans la construction de l'individu, l'enrichir afin qu'il trouve sa place au sein de références artistiques et culturelles qu'il se choisit. Promouvoir les musiques et danses traditionnelles c'est aussi en cela, passer d'une culture héritée à une culture souhaitée.

### **3- La vitalité artistique au coeur des musiques et danses traditionnelles.**

L'avenir de cette culture dépend de sa capacité à mettre en place les conditions intellectuelles, financières et matérielles, d'une vitalisation (pour reprendre les termes de la convention sur le patrimoine culturel immatériel) dont la dimension professionnelle est à cet égard essentielle. Les musiques et danses traditionnelles sont nées et continuent d'exister dans les lieux de sociabilité. L'enjeu aujourd'hui est d'exister aussi sur les scènes (au sens large du terme) du spectacle vivant et dans les lieux de l'enseignement artistique, dans un esprit d'ouverture et de croisements artistiques.

## 3<sup>e</sup> partie : ENJEU – ORIENTATIONS - STRATEGIE - Où veut-on aller en 2014 ?

### 1- L'enjeu : affirmer la place des musiques et danses traditionnelles.

L'enjeu essentiel aujourd'hui est d'affirmer la place qu'elles occupent, non seulement dans le champ culturel institutionnel mais aussi plus largement dans la société. Nous avons notre place dans la société, nous existons, dans une grande diversité mais parfois de manière trop discrète ou trop dispersée. Les pratiques musiques et danses traditionnelles se réalisent surtout dans la sphère du privé et encore trop peu dans l'espace public. Il nous faut travailler à réduire le décalage entre le fait social et sa reconnaissance institutionnelle au sens de représentation dans l'espace public, permettre aux musiques et danses traditionnelles comme expression vivante de la diversité culturelle d'un territoire de s'exprimer dans l'espace public... pour appartenir à cet espace public.

L'heure est à la solidarité, au regroupement de tous pour aider à faire reconnaître cette place au niveau national, pour participer de cette reconnaissance du rôle à la fois social et culturel des musiques et danses traditionnelles. Plus forts, on peut se faire entendre.

La FAMDT doit devenir un acteur qui pèse auprès des décideurs politiques, économiques, culturels et sociaux. La FAMDT, tout en ayant une approche et une connaissance aigüe des institutions nationales, européennes et territoriales, de ses codes, de ses langages et de ses représentations, doit retrouver une nouvelle logique militante, de nouveaux engagements, au-delà de la domination généralisée de la consommation culturelle .

Dans les années 70, les musiques et danses traditionnelles participaient d'un vaste mouvement mondial de contre-culture. Or qu'est-ce qui motivait les acteurs et militants de ces musiques et danses traditionnelles ? Au-delà de la sauvegarde d'une culture héritée, c'était avant tout la défense d'une certaine forme de diversité culturelle et de lutte contre la « coca-colonisation ». En ce sens le message des musiques et danses traditionnelles est incroyablement moderne.

***C'est au nom de la diversité culturelle que les musiques et danses traditionnelles doivent-peuvent aujourd'hui être soutenues et développées dans la société française. Les musiques et danses traditionnelles peuvent faire progresser les sociétés vers plus de solidarité, les différentes populations et groupements humains vers plus de reconnaissance mutuelle. Situées au croisement des questions de culture, d'identité, de patrimoine, de transmission, de pratique et de création, les musiques et danses traditionnelles s'inscrivent dans un champ majeur non seulement des politiques culturelles et de la politique en général.***

Faire en sorte que le secteur des musiques et danses traditionnelles ait une place plus importante en 2014 qu'il ne l'a en 2008 relève de deux logiques :

- logique de lobby : exiger et revendiquer une plus grande place
- logique de mise en réseau : être plus fort, plus cohérent et plus solidaire

## **2 – Deux nouvelles orientations pour la FAMDT : LOBBY et MISE EN RESEAU.**

### **Lobby :**

**Le lobbying, c'est pour nous, la mise en valeur d'intérêts citoyens auprès des décideurs publics.**

La logique de lobby ne correspond pas aux habitudes de notre secteur, qui s'est développé avec l'esprit de la contre-culture des années 70, du « do it yourself », de l'autonomie. Il peut faire peur car il est souvent associé aux lobbys d'intérêts marchands et financiers. Dans une démocratie, le lobby est aussi l'expression d'un groupe social, et à pour vocation d'informer et d'aider les décideurs publics. Il est, aujourd'hui indispensable d'acquérir cette logique de communication, d'explication des enjeux, voire de se préparer à des rapports de forces qui permettront d'établir les conditions d'une co-construction d'une politique nationale du patrimoine immatériel entre les acteurs et les pouvoirs publics. Sous peine de voir décliner le secteur, il est urgent que la FAMDT s'exprime et agisse en représentant des intérêts de l'ensemble du secteur. Même si l'épicentre des politiques culturelles s'est déplacé vers le niveau territorial, l'importance d'une fédération nationale comme outil de légitimation et de représentation des intérêts des acteurs est vitale. Il s'agit d'accompagner et de soutenir les acteurs locaux des musiques et danses traditionnelles dans leur travail de terrain, mais aussi de s'adresser aux représentants nationaux des institutions territoriales. La FAMDT doit être une organisation de lobbying, organisatrice des rapports de force en soutien et au service des acteurs des musiques et danses traditionnelles. Elle doit être active et être capable de se confronter aux autres acteurs dans l'espace public où se délibère l'intérêt général. Un lobby au service d'intérêts citoyens.

### **Mise en réseau :**

**La mise en réseau, c'est l'idée de mutualisation, de mise en synergie et de responsabilité partagée.**

La vocation principale de la FAMDT n'est pas d'être opératrice, ni dans le domaine du patrimoine, ni dans celui de la formation, ni dans celui du spectacle vivant, ni dans celui de l'édition. Elle a pu le faire à un moment ou à un autre pour lancer un chantier, ou pour permettre aux acteurs de se structurer. Mais si elle continue d'être opératrice, elle ne doit le faire qu'au service de la mise en réseau des acteurs à l'échelle du territoire français. Son objectif premier est de rassembler les acteurs sur les grands enjeux sectoriels (conservation et mise à disposition des archives, formation, pratiques amateurs et spectacle vivant professionnel) au-delà de leurs différences territoriales. Elle doit favoriser les échanges, la mise en commun, la mutualisation, le partage des questionnements, des pratiques et des expériences. Tout cela dans l'objectif de rendre les acteurs des musiques et danses traditionnelles plus solidaires, plus cohérents et plus forts dans leurs négociations avec les collectivités et l'Etat, en particulier avec l'objectif de faire émerger des revendications communes. La FAMDT doit redevenir le lieu où l'on fait « doctrine commune », où l'on peut dépasser les intérêts locaux et individuels.

### **3- Une nouvelle stratégie politique.**

La nouvelle stratégie politique de la FAMDT se définit par quatre axes principaux :

- **diversification des modes d'action et des interlocuteurs** : tout en conservant un lien fort avec le Ministère de la culture, la FAMDT doit se mettre en relation avec d'autres interlocuteurs publics. Elle doit se structurer de façon à peser face aux nouveaux pouvoirs politiques : le niveau européen (députés, commission, réseaux), les parlementaires, les Régions, Départements et grandes agglomérations, les fédérations et associations d'élus régionaux, départementaux et communaux, les partis politiques qui ont chacun leurs groupes de réflexion ou commissions culturelles, mais aussi les pouvoirs culturels (sociétés civiles, mécènes) et médiatiques (Radio-France, France-Télévision...). Cette diversification des interlocuteurs est en parfaite cohérence avec les valeurs et les enjeux de notre projet : artistiques, culturels et sociétaux.
- S'appuyer sur les leviers juridiques et intellectuels que constituent la **convention de l'UNESCO pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel et celle sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles** conventions ratifiées à l'unanimité, par le Parlement français en juin 2006.

L'adoption de ces conventions par la France restera théorique tant que les moyens - matériels et humains- n'auront pas été dégagés pour les mettre en œuvre. Ces conventions impliquent aussi un changement de méthode de travail en particulier par la nécessité d'impliquer les communautés et les individus à l'élaboration de ces politiques. Or, l'intervention publique dans le domaine culturel du moins, est justifiée en France par la qualité des productions artistiques, qualité décidée par un petit nombre d'experts agissant sur des critères confidentiels au sein de comités d'experts. Et cette conception historique, contingente, développée par l'Etat est reprise par les collectivités locales : une politique culturelle ne serait qu'une politique de la production des œuvres artistiques, une politique des créateurs. Et à côté de l'Art et des fonds publics, nous aurions des pratiques culturelles, à observer, et des publics à conquérir (les jeunes, les habitants des quartiers, les immigrés, les prisonniers, le non-public...).

La notion de patrimoine immatériel nous autorise à ne plus opposer culture et social, de remettre la chose culturelle au cœur de l'acte social. Et la notion de diversité fondée sur les droits de la personne inverse l'échelle de valeur : ce qui justifie l'intervention publique en matière culturelle n'est plus ce que décide l'expert mais ce qui fait valeur aux yeux des communautés, groupes et individus.

La notion de diversité culturelle s'appuie aujourd'hui à l'UNESCO sur une définition élargie de la culture qui, outre les arts et les lettres, englobe les modes de vie, les systèmes de valeurs, les traditions et les croyances, ainsi que les façons de vivre ensemble.

Cette approche de la diversité culturelle permet d'aborder un double défi : d'une part assurer une coexistence harmonieuse et un vouloir vivre ensemble pacifique entre individus et groupes venant d'horizons culturels variés vivant au sein d'un même espace; d'autre part défendre une diversité créatrice, à savoir la multiplicité des formes par lesquelles les cultures s'incarnent dans leur patrimoine ou se régénèrent dans la création contemporaine.

## *FAMDT 2009 – 2014 – Un projet pour cinq ans*

Nous nous appuyerons sur cet objectif de la diversité culturelle comme notion refondatrice des politiques culturelles et de l'ensemble des politiques publiques en France.

- **Un positionnement en termes d'économie sociale et solidaire.**

Il y a en France plus de 200 000 associations culturelles ; elles ont connu une croissance de + 50 % en 10 ans, regroupent quelques 4 300 000 adhérents et 2 200 000 bénévoles dont on évalue la contribution à 259 millions d'heures de bénévolat.

Entre le marché et le secteur public de la culture, il y a un troisième secteur, d'initiative privée mais contribuant à l'intérêt général, mêlant citoyens, bénévoles et équipes salariés, et qui contribuent autant à l'offre culturelle qu'à son apprentissage, sa pratique, sa diffusion dans tous les secteurs de la société. La FAMDT défend avec d'autres, la place de ces acteurs associatifs organisés, dans la définition des politiques culturelles publiques. C'est à la fois un raisonnement économique et politique.

- **Un positionnement clair au sein des « musiques actuelles »** est nécessaire, pour des raisons à la fois politiques, sociales et culturelles : les musiques amplifiées, le jazz, la chanson, partagent avec nous cette dimension large d'expression sociale et collective. Elles partagent aussi une économie mixte, dépendante autant du « marché » que de l'intervention publique (contrairement à la musique classique, l'opéra, les musiques contemporaines). Elles partagent enfin les mêmes difficultés à faire reconnaître « leur égale dignité » sur le plan des moyens, des médias ou à faire reconnaître leurs spécificités dans les établissements publics de formation musicale par exemple. Tout en conservant les spécificités des musiques et danses traditionnelles et sans nous diluer, nous participerons à l'énergie convergente de toutes les musiques actuelles sans pour autant en devenir le « wagon de queue ».

## IV Partie : le projet opérationnel

### Comment mettre en œuvre le projet FAMDT ? Quelles sont les étapes ?

Intro : la troisième phase de la structuration des MDT

#### **1 – Renforcer une fédération représentative et opérationnelle** **p4**

- **Rassembler les principaux acteurs des MDT**
  - Adhérer, faire adhérer
  - Adopter la nouvelle procédure d'admission
- **Consolider le fonctionnement fédéral**
  - Faire de l'AG, un rendez vous national
  - Renforcer la capacité de pilotage politique du CA
  - Clarifier les « droits et devoirs » des adhérents
- **Améliorer la visibilité des réalisations des acteurs**
  - Faciliter l'accès public à l'ensemble des activités du secteur
  - FAMDT, lieu ressource
- **Favoriser le sentiment de partager une communauté d'intérêts**
  - Mettre en place un système d'observation partagé et mutualisé
  - Construire un discours collectif, une réflexion partagée sur les MDT
  - Partager des espaces communs de valorisation et des outils de travail

#### **2 – Revendiquer une meilleure place pour les MDT aujourd'hui** **p 6**

- **Organiser le lobbying politique** de la FAMDT et de son réseau
- **Organiser le lobbying professionnel**
  - Présences des acteurs des MDT dans les commissions et groupes d'experts
  - Stratégie d'alliances et de regroupements sur des problématiques communes avec d'autres
- **Organiser le lobbying média**
  - Renforcer la communication directe et publique de la FAMDT
  - Organiser la participation d'acteurs des MDT dans les instances de décision

#### **3 - Les programmes opérationnels** **p 7**

- **Pour la co-construction d'une politique du patrimoine culturel immatériel**
  - Coordonner les acteurs du réseau sur la politique du PCI
  - Valoriser le pôle associé Archives sonores FAMDT/BnF
  - Devenir une ONG nationale et internationale référent sur le PCI
- **Pour la prise en compte de la spécificité de la transmission dans les MDT**
  - Coordonner les acteurs du réseau sur le secteur Formation,
  - Créer un réseau de lieux de formation et d'enseignement des MDT
  - Promouvoir la connaissance des MDT dans le milieu musical
- **Pour le développement du spectacle vivant professionnel**
  - Coordonner les acteurs du réseau sur le Spectacle vivant.
  - Coordonner et renforcer les scènes de diffusion/création
  - Accélérer la (re)connaissance des MDT dans le réseau généraliste du SV
  -

#### **4 - Les moyens** **p 10**

- **De la FAMDT**
  - Maintenir la diversité de ses sources de financements.
  - Nouvel organigramme équipe professionnelle et redéfinition responsabilités administrateurs
- **Une économie en réseau**
  - Continuer la mise en réseau des adhérents et acteurs par le circuit économique
  - Veiller à la circulation des productions du secteur (édition livres et CD....)
  - Rechercher des moyens pour le secteur des MDT

## **4<sup>e</sup> partie - LE PROJET OPERATIONNEL**

Comment mettre en œuvre le projet FAMDT ? Quelles sont les étapes ?

Avec le projet FAMDT 2009-2014, un projet pour 5 ans, la FAMDT aborde la troisième phase de sa récente structuration.

### **La première phase (1985/1997) : le maillage du territoire.**

Cette première période a été marquée, sous l'impulsion de la DMDTS, par la mise en place d'une politique publique spécifique aux MDT, en particulier le maillage du territoire national avec les CRMDT, des outils décentralisés en région des outils partagés entre l'Etat, les Collectivités territoriales et les acteurs dont la coordination est assurée par la FAMDT.

### **La deuxième phase (1998/2006) : le développement d'outils fédéraux**

Cette période fut marquée par la constitution de l'équipe professionnelle et son installation dans ses locaux à Parthenay. La FAMDT développe alors des outils comme le pôle associé de la BnF, le service de vente par correspondance et la SARL MODAL.... Et des opérations d'envergure nationale : Planètes Musiques -9<sup>ème</sup> édition en 2009, l'opération 2000 bals en l'an 2000, la formation des emplois jeunes du secteur, ou plus récemment, de formateurs en danses traditionnelles ou encore le projet de Réseau Européen de MDT... Ces outils ont participé à l'émergence, à la reconnaissance du fait « trad » en France, lui donnant une certaine visibilité, une actualité, dans un paysage caractérisé par la très grande variété des acteurs associatifs et la lente montée en puissance d'outils professionnels.

### **La troisième phase (2007- ) le réseau des acteurs.**

Symboliquement on peut la faire démarrer en 2007, aux Assises nationales des MDT, à Nantes, avec la prise de conscience collective de la nécessité de mieux coordonner les acteurs, de mieux fédérer ceux qui font les musiques et danses traditionnelles.

Le succès de cette nouvelle étape passe par la prise de conscience des acteurs qu'ils forment une communauté d'intérêt, voire de destin ; par la conviction que la constitution d'un réseau fort de ses réalisations, cohérent dans ses valeurs, solidaire dans sa prise de parole, servira les intérêts de l'ensemble des acteurs des musiques et danses traditionnelles.

Ensemble et démocratiquement organisés, les militants des MDT pourront porter une parole audible devant les pouvoirs publics, les médias, les publics. Ce rassemblement leur permettra aussi de mieux peser sur les décisions publiques.

## 1 - Renforcer une fédération représentative et opérationnelle.

### Rassembler les principaux acteurs des MDT.

#### - Adhérer, faire adhérer :

la FAMDT doit être l'espace du débat collectif, veiller à y inclure les principaux acteurs identifiés sur le secteur, dans tous les domaines, de la recherche au patrimoine, de la formation à la création, du spectacle vivant à la diffusion des œuvres et des biens culturels. Cela ne signifie pas qu'elle doive chercher à fédérer tous les acteurs. Les adhérents, les administrateurs et l'équipe de permanents doivent chercher à expliciter le rôle de la FAMDT et à y faire adhérer, sur la base des valeurs communes définies dans le projet.

*Formation/Action sur le thème « qu'est ce qu'une fédération ? » ou « animer et gérer d'un réseau » (avec la COFAC, des fédés de la COFAC, avec d'autres fédérations et le CNAR Culture) : 2<sup>ème</sup> semestre 2009  
Objectif : 70 adhérents en 2008, 100 en 2010, 150 en 2014*

#### - Etablir une nouvelle procédure d'admission (voir CA d'avril 2008) :

La demande d'admission se fait par courrier libre, accompagné des statuts et d'éléments montrant l'activité de l'association. La présentation en Conseil d'administration de la demande, est précédée d'un rdv entre un administrateur et un permanent de la FAMDT et l'association. L'adhésion se traduit par la signature de la charte de la FAMDT.

*Nouvelle procédure pour les admissions en cours, Charte janvier 2009*

### Consolider le fonctionnement fédéral

#### - Faire de l'Assemblée générale, un rendez vous national dans l'année MDT.

Prévoir en plus de la partie statutaire, un temps de formation/information pour les adhérents. Ce doit être aussi un moment événementiel. L'AG doit enfin être une occasion de relations publiques du réseau, et traiter en particulier de problématiques plus larges : muziczac, territoires, immigration, PCI, politique de la ville, recherche....

*AG sur un week-end. Engagement des adhérents à y assister au moins 1 fois tous les 2 ans. Les adhérents employeurs viennent avec des collaborateurs et de leurs administrateurs. En présence des autres fédés, + invités + partenaires+ médias. Thème et lieu de l'AG/AGE 2009 = à fixer au CA du 17 novembre 2008*

#### - Renforcer la capacité de pilotage politique du Conseil d'Administration

- Révision des statuts, de la question des deux collèges, de la durée du mandat du bureau et du règlement intérieur.
- 4 CA par an avec forte anticipation sur les dates, dont au moins 1 sur 2 jours avec une formation/expertise...
- Engagement des administrateurs à assister ou à être représentés par un suppléant aux réunions du CA, non renouvellement du mandat en cas d'absence (titulaire ou suppléant) à 3 CA/ an.
- Espace privé de communication pour les administrateurs sur le site FAMDT
- Mail d'info professionnelles hebdomadaire pour les administrateurs
- Bureau mensuel : alternance bureau téléphonique et physique

#### - Clarifier les « droits et devoirs » des adhérents

Mise en place d'un règlement intérieur, précisant en particulier les règles de fonctionnement, les obligations des adhérents. *Janvier 2009*

### **Améliorer la visibilité des réalisations des acteurs**

#### - Faciliter l'accès public à l'ensemble des activités du secteur

La FAMDT doit être une vitrine des activités des acteurs et une caisse de résonance de leurs réalisations. Elle doit les mettre en valeur dans ses prises de parole, dans ses argumentaires et dès la page d'accueil du Site Internet. Le nouveau site doit permettre une mise en avant de leur actualité sur le portail (flux rss) et donner une vue d'ensemble du secteur.

*Version 2 du site FAMDT, plus web 2,0, plus réactif, plus d'images, cahier des charges automne 2008. Réalisation fin 2008 / premier semestre 2009.*

- La FAMDT doit être un lieu ressource, avec une bibliothèque en ligne, lieu de stockage virtuel des documents, études, ressources sur le secteur.

### **Favoriser le sentiment de partager une communauté d'intérêts**

- Mettre en place un système d'observation partagé et mutualisé des activités de chacun. Cela permet à chacun de maîtriser l'information et l'évaluation de ses propres activités et en même temps de pouvoir les partager avec d'autres.

*Rapprochement du GIMIC (Groupement pour une information mutualisée interactive et collaborative) pour disposer d'un outil adapté aux besoins des acteurs concernant l'observation, la gestion de leur activité et en même temps, permettant une mise en commun des informations dans l'intérêt de la filière, pour des études, des observations plus générales sur l'emploi, les finances, les publics... Cela facilitera aussi les études et les synthèses,, par exemple le bilan des CRMMDT que la FAMDT doit inclure dans son rapport d'activité annuel.*

#### - Construire un discours collectif, une réflexion partagée sur les MDT

La FAMDT doit être un lieu de débats constructifs permettant de construire des discours et de diffuser des savoirs partagés. Cela passe des journées de formation, de rencontres et par l'animation de forums thématiques sur les MDT.

*Suivi et animation de forums Internet par des administrateurs FAMDT, Organisation pour le réseau, de journées de formations et de rencontres thématiques par les commissions, propositions d'autres journées plus générales.*

#### - Partager des espaces communs de valorisation et des outils de travail :

- Le site Internet de la FAMDT fera une large place aux annonces des adhérents. Ce site doit en effet être à la fois un outil de gestion du réseau, et en même temps une porte d'entrée sur la diversité du secteur et de ses réalisations.

*(discussion dès l'automne 2008 sur le cahier des charges et à la réalisation du nouveau site, une enveloppe budgétaire de 10 000 euros est réservée à cette fin, réorganisation de l'équipe de permanents pour mieux le prendre en charge et l'animer. Ce site doit dans la mesure du possible avoir une déclinaison en anglais et a pour vocation à être une porte d'entrée pratique sur les MDT. Mise en œuvre et développement 2009.)*

➤ Lettre d'info mensuelle pour les adhérents (et acteurs inscrits) :

Dans la conception du nouveau site, un module plus complet de lettre d'info est envisagé. Couplage avec d'autres médias (Trad Mag par exemple, ou les lettres des ARSV, IRMA...) à envisager.

*Cette newsletter existe depuis 2 ans, mais de façon sporadique faute de temps pour la réaliser. La nouvelle organisation de l'équipe de la FAMDT et des administrateurs permettra de la sortir régulièrement. Elle comprend plusieurs rubriques, 2 concernant l'actualité de la culture et des associations, 3 sur les MDT et le réseau, des lectures et des visionnages de spectacle conseillé, quelques*

## **2 – Revendiquer une meilleure place pour les MDT aujourd'hui**

En nous référant aux valeurs définies dans la charte de la FAMDT et plus particulièrement sur les enjeux de société, nous nous efforcerons d'

### **Organiser le lobbying politique**

#### - Définition d'une stratégie de relations publiques et de lobbying politique

Les objectifs, les méthodes, les outils, les sujets, les moyens, le calendrier, bref une stratégie seront définis avec l'aide d'un conseiller en « communication de conviction » qui a conseillé Greenpeace et plus récemment la CPCA en 2007 sur l'Opération « Que serait la société sans les associations ? » qui a permis d'inscrire la question associative dans la campagne pour les présidentielles (débat en présence de 5 candidats).

*(Validation 1<sup>er</sup> Conseil d'administration 2009 avec mise en place 2009)*

#### - Organiser et coordonner un relationnel régulier de la FAMDT et de son réseau,

avec les élus, les regroupements régionaux, le Ministère de la culture, les fédérations d'élus, le Parlement, l'Europe, les médias : information, sensibilisation, relations publiques... Une action de lobbying national sera d'autant plus efficace que les élus locaux auront été sensibilisés par des acteurs locaux.

### **Organiser le lobbying professionnel**

En particulier au travers de la participation des acteurs des MDT dans les instances de décisions

- Participer aux commissions d'attribution des Sociétés civiles, de la SACEM et du CNV, aux groupements d'experts pour défendre les projets MDT (FAMDT + adhérents + artistes) dans les Dracs, les festivals marchés....

- Définir une stratégie d'alliances et de mutualisation en s'impliquant en particulier dans 3 directions :

la COFAC (la place de l'initiative citoyenne organisée, dans les politiques culturelles),

l'interfédé Musiques actuelles (la co construction des politiques publiques)

le SMA (l'économie sociale dans les relations paritaires).

### **Organiser le lobbying médiatique**

-En étant un porte voix audible, au nom des acteurs des MDT

Porter régulièrement une parole publique au nom des MDT et du réseau, vers les médias et les différents publics (élus, pouvoirs publics, secteurs culturels...).

- Questionner régulièrement les pouvoirs publics sur l'égalité et l'équilibre des moyens à retrouver entre esthétiques musicales, sur une politique du PCI et de la mémoire.

- En revendiquant une meilleure représentativité des oeuvres issues des artistes de MT dans les émissions de l'audiovisuel public, national et régional.

*Mise en place : 2009*

### 3 - Les programmes opérationnels

Trois programmes sectoriels sont définis dans ce projet. Trois commissions réunissant non seulement les adhérents de la FAMDT intéressés mais aussi le cas échéant des acteurs du secteur, seront chargés de mettre en place, appliquer et préciser les projets définis ci-dessous.

Ces commissions ont pour objectif de mieux coordonner les acteurs des MDT, de mieux les former, de renforcer et développer des projets communs, de mutualiser des moyens sur le plan national et d'obtenir un meilleur soutien des collectivités publiques, Les commissions sont placées sous la responsabilité d'un administrateur référent, qui en rend compte au Conseil d'administration et pilotées par un salarié permanent, chargé de son animation.

La FAMDT met en place pour chaque commission, des outils de communication et de travail, en particulier des Forums Internet et des listes de diffusion spécifique .

#### **Pour la co-construction d'une politique du patrimoine culturel immatériel**

##### - Coordonner les acteurs du réseau sur la politique du PCI

Par l'organisation de la commission Patrimoine de la FAMDT, impliquant le CIRIEF, des universitaires, des professionnels et le milieu associatif.

##### Chantiers à mettre en œuvre

- Les journées du Patrimoine culturel immatériel, dans la foulée de celles organisées par Dastum les 12 et 13 décembre 2008 à Rennes

- Mettre en place une « formation action » sur la Stratégie de valorisation des archives sonores, en particulier du côté de l'aménagement du territoire, du tourisme, de l'éducation, de l'éducation artistique, de la transmission aux enfants et aux artistes... (*financement CDVA ou FPC ?*)

- Promotion du PCI et de la diversité culturelle en particulier à travers la promotion et la formation au collectage. Le collectage lie transmission et création, et fait aller à la rencontre de la culture de l'Autre, tenir une cartographie à jour des collectes d'aujourd'hui.

-Portail collectif archives sonores : un outil grand public, permettant une recherche syndiquée sur plusieurs bases de données documentaires.

(*Dossier en cours, porté par la FAMDT. Financement Mission Recherche Technologies 2009 ?*)

-Reprise du projet d'édition de l'Anthologie des MDT collectées

-Rendre accessible les sources vidéo, en particulier de la danse

##### - Valoriser le pôle associé archives sonores FAMDT- BnF

-Avoir une gestion plus dynamique du pôle (pouvoir y consacrer plus de temps)

-Rechercher de nouvelles associations susceptibles d'intégrer le pôle associé

-Développer le portail collectif des archives sonores en lien avec la BnF

-Développer la coopération avec la BnF en y coproduisant, un spectacle mêlant Archives et création, (*1 par an ?*)

##### - Devenir une ONG nationale et internationale référente sur le sujet

- La FAMDT doit chercher à intégrer le Comité français de l'UNESCO, et/ou le Comité intergouvernemental de sauvegarde du PCI.

(demande d'agrément en cours en 2008 ou alors pour 2010)

**Pour la prise en compte de la spécificité de la transmission et des pratiques dans les MDT**

- Coordonner les acteurs du réseau sur le secteur Formation et pratiques en amateurs

- Inviter des adhérents et non adhérents à participer à cette commission qui lie les questions de transmission et de pratiques (liens avec les formateurs et par ex AEMDT...)
- Mettre en réseau les acteurs qui font de la formation ou accueillent ou organisent des pratiques, voir comment les aider à mutualiser leur communication, leurs expériences, les mettre en lien avec les sources, les archives et en même temps avec les artistes.
- Organiser le suivi institutionnel et mandater des adhérents/permanents pour participer aux concertations sur les réformes en cours, de l'enseignement spécialisé
- Assurer une prise de parole publique sur ces sujets, en région, lors de colloques...
- Mettre en place l'étude de faisabilité d'une certification fédérale MDT sur le modèle FNEIJMA.
- Accompagner le dispositif de compagnonnage d'artistes mis en place par le CPMDT
- Revisiter le projet de formation de formateurs en danses traditionnelles

- Créer un réseau de lieux de formation et d'enseignement des MDT

- Information, observation mutualisée et interactive ( avec le GIMIC ?) pour avoir un état des lieux national
- Journées de travail sur la valorisation et la promotion de pédagogies novatrices en MDT
- Faire le lien enseignement institutionnel et enseignement associatif, et d'une façon générale avec le réseau des acteurs

- Mise en réseau des lieux de pratique en amateur

- Promouvoir la connaissance des MDT à travers des modules de formation

- Conception d'un module de formation/vulgarisation de l'ethnomusicologie (objectif recontextualiser les MDT) à destination des lieux de formation de formateurs (CEFEDM, CFMI, Universités,...), le milieu institutionnel (ARF, ADF, Plateforme ARSV, Fédération Culture et territoires, FNCC, CNFPT...), l'encadrement des écoles de musiques.  
(Travailler avec un ou deux spécialistes/généralistes capables de replacer les MDT dans le paysage de la musique, dans l'histoire des politiques culturelles, et de faire un tableau de la production actuelle sur l'ensemble des régions. *Commande à un ethno ? 2008/2009*)
- Vente de ce module aux organismes dans le cadre de la formation professionnelle (FAMDT producteur ou initiateur ?)

**Pour le développement du spectacle vivant professionnel :**

Il s'agit de créer un véritable réseau professionnel des acteurs du spectacle vivant issus des musiques traditionnelles construit en écho, en interaction et en cohérence avec les pratiques en amateurs.

**- Coordonner et renforcer les acteurs du réseau sur le secteur**

-L'objectif est de mettre en réseau des artistes et des développeurs d'artistes (compagnies, ensembles musicaux, attachés de presse, tourneurs, managers) pour mettre en place des outils de mutualisation/solidarité au niveau national, et pour porter par le biais de la FAMDT, des revendications au niveau des collectivités.

**- Mise en place de journées de travail**

*tourneurs, artistes : conventionnement des compagnies, (ex PACA), relations presse (Claire L), relations diffuseurs (JL Mirebeau), formations aux financements du SV en région, en partenariat avec la Plateforme des ARSV, Arts vivants et Territoires et l'Observatoire des politiques culturelles, rencontres avec CNV, ADAMI, Spedidam, SACEM, ONDA, formations à la construction du sens, aux argumentaires et aux discours artistiques... échéance : 2009*

**- Coordonner et renforcer les scènes de diffusion/création sur le secteur**

-Revendiquer au niveau national et régional l'idée de scènes de musiques traditionnelles conventionnées et labellisées, scènes englobant les deux dimensions : soutien à la création et diffusion..

*Phasage : mise en place d'une étude de faisabilité dès 2009 ; 5 à 10 pourraient être labellisées d'ici 2014*

-Mise en place à échéance 2014 d'un réseau interne à la FAMDT lieux de création/diffusion pour les MDT. L'idée est de favoriser la mutualisation en matière de coproduction, d'initiative artistique, de rencontre entre les musiques traditionnelles en France, et d'organisation de tournées communes, de meilleure circulation au niveau national des oeuvres des artistes issus des MT en France.

*Échéance : 2010*

**- Accélérer la (re)connaissance des MDT dans le réseau généraliste du SV**

- Mise en place d'une stratégie nationale pour faire entrer les MDT dans le réseau des scènes généralistes : scènes nationales, théâtres de ville, centres culturels...

- Redéfinir un temps fort médiatique d'impact national qui affirme l'idée de vitalité et de créativité artistique des artistes issus des MT. Cela pourrait être PM.

*Échéance 2010*

## 4 - Les moyens

### **De la FAMDT**

#### - Maintenir la diversité de ses sources de financements.

Aujourd'hui 40/45 % provient de la Convention Pluriannuelle d'Objectifs avec la DMDTS (230 k€) et 45/50 % des activités de la FAMDT (Planètes Musiques 105 k€ + BnF 60 k€ + VPC 90 K€)

Pour 2014 : maintenir si possible le montant de la CPO MCC, chercher d'autres recettes publiques, maintenir ratio recettes propres/subventions.

*(automne 2009 discussion CPO 2009-2011 DMDTS, 2009 : convention annuelle DMDTS, 2010 : convention annuelle DMDTS 2011 : évaluation CPO et discussion CPO 2012-2014*

#### - Nouvel organigramme équipe professionnelle et redéfinition des responsabilités avec les administrateurs.

Le pilotage de la fédération reposera sur un bureau étoffé : un président, 3 vice-présidents, chargés chacun de l'animation d'une commission - Patrimoine culturel immatériel, transmission et pratiques, spectacle vivant professionnel- un secrétaire et un trésorier. Ces modifications des statuts seront actées à l'Assemblée générale extraordinaire de la FAMDT en mai 2009.

A chacune des commissions, est affecté un salarié permanent (POL pour le Patrimoine culturel immatériel, Stéphanie Pineau-Coulon pour la transmission et les pratiques, + le spectacle vivant professionnel).

Le détail des intitulés et des profils de postes rénovés ainsi que des rémunérations seront arrêtés en bureau et soumis à l'approbation du CA de février 2009.

### **- Une économie en réseau**

#### - Continuer la mise en réseau des adhérents et acteurs par le circuit économique

50 % du budget de la FAMDT retourne vers les adhérents ou vers les acteurs.

-S'appuyer sur des budgets CDVA (Centre de développement de la vie associative) pour des projets de formation des bénévoles, sur des budgets Formation Professionnelle Continue + budgets Recherche et Politique de la ville.

#### - Veiller à la circulation des productions du secteur (édition livres et CD....)

La FAMDT joue un rôle d'intermédiaire entre les producteurs et les publics.

-Continuer la VPC FAMDT et la vente directe jusqu'à l'épuisement annoncé du support CD et la baisse de la production.

-Développer un site marchand permettant une écoute en ligne. (2008 2009)

- Réaliser au maximum les stocks Modal. (2009/2010)

- Faire une étude de marché pour une offre numérique légale en MDT (2009)

- Envisager ensuite si la bascule vers le numérique est suffisante économiquement. (business plan) (2009/2011)

- Evaluation de l'ensemble en 2011, y compris le devenir de MODAL, pour CPO MCC

- Rechercher des moyens pour le secteur des MDT

-Promouvoir et faire connaître les dispositifs généraux de financements (subventions, CNV, sociétés civiles... financements européens (évaluation des programmes), les financements politique de la ville, les financements recherche, les financements territoriaux

*Journées de formations Informations*

-Promouvoir dans le réseau, la connaissance des financements privés, dons, mécénat, aides aux emplois, ), les marchés publics, le mécénat populaire

*(Evaluation des besoins d'ici fin 2008/ Besoin du côté des bénévoles –Financements CDVA*

*Besoin du côté professionnel : FPC (Première session 2 ème semestre 2009)*

-Réalisation de Fiches techniques et mise en place d'une « Formation action » : comment trouver des ressources (ressources propres, subventions) ? expert + échanges d'expérience dans le réseau + fiches techniques + Web 2.0

*A réaliser en partenariat avec Premier Acte, IRMA, COFAC, CNAR Culture*

---

***Extraits de la Convention sur la diversité culturelle adoptée par l'UNESCO en 2005 et à laquelle la France a adhéré en 2006***

*www.unesco.org/culture/fr/diversity/convention*

## **I. Objectifs et principes directeurs**

### **Article premier – Objectifs**

Les objectifs de la présente Convention sont :

- (a) de protéger et promouvoir la diversité des expressions culturelles ;
- (b) de créer les conditions permettant aux cultures de s'épanouir et interagir librement de manière à s'enrichir mutuellement ;
- (c) d'encourager le dialogue entre les cultures afin d'assurer des échanges culturels plus intenses et équilibrés dans le monde en faveur du respect interculturel et d'une culture de la paix ;
- (d) de stimuler l'interculturalité afin de développer l'interaction culturelle dans l'esprit de bâtir des passerelles entre les peuples ;
- (e) de promouvoir le respect de la diversité des expressions culturelles et la prise de conscience de sa valeur aux niveaux local, national et international ;
- (f) de réaffirmer l'importance du lien entre culture et développement pour tous les pays, en particulier les pays en développement, et d'encourager les actions menées aux plans national et international pour que soit reconnue la véritable valeur de ce lien ;
- (g) de reconnaître la nature spécifique des activités, biens et services culturels en tant que porteurs d'identité, de valeurs et de sens ;
- (h) de réaffirmer le droit souverain des États de conserver, d'adopter et de mettre en œuvre les politiques et mesures qu'ils jugent appropriées pour la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles sur leur territoire ;
- (i) de renforcer la coopération et la solidarité internationales dans un esprit de partenariat afin, notamment, d'accroître les capacités des pays en développement de protéger et promouvoir la diversité des expressions culturelles.

### **Article 2 - Principes directeurs**

#### **1. Principe du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales**

La diversité culturelle ne peut être protégée et promue que si les droits de l'homme et les libertés fondamentales telles que la liberté d'expression, d'information et de communication, ainsi que la possibilité pour les individus de choisir les expressions culturelles, sont garantis. Nul ne peut invoquer les dispositions de la présente Convention pour porter atteinte aux droits de l'homme et aux libertés fondamentales tels que consacrés par la Déclaration universelle des droits de l'homme ou garantis par le droit international, ou pour en limiter la portée.

#### **2. Principe de souveraineté**

Les États ont, conformément à la Charte des Nations Unies et aux principes du droit international, le droit souverain d'adopter des mesures et des politiques pour protéger et promouvoir la diversité des expressions culturelles sur leur territoire.

#### **3. Principe de l'égalité de dignité et du respect de toutes les cultures**

La protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles impliquent la reconnaissance de l'égalité de dignité et du respect de toutes les cultures, y compris celles des personnes appartenant aux minorités et celles des peuples autochtones.

**4. Principe de solidarité et de coopération internationales**

La coopération et la solidarité internationales devraient permettre à tous les pays, particulièrement aux pays en développement, de créer et renforcer les moyens nécessaires à leur expression culturelle, y compris leurs industries culturelles, qu'elles soient naissantes ou établies, aux niveaux local, national et international.

**5. Principe de la complémentarité des aspects économiques et culturels du développement**

La culture étant un des ressorts fondamentaux du développement, les aspects culturels du développement sont aussi importants que ses aspects économiques, et les individus et les peuples ont le droit fondamental d'y participer et d'en jouir.

**6. Principe de développement durable**

La diversité culturelle est une grande richesse pour les individus et les sociétés. La protection, la promotion et le maintien de la diversité culturelle sont une condition essentielle pour un développement durable au bénéfice des générations présentes et futures.

**7. Principe d'accès équitable**

L'accès équitable à une gamme riche et diversifiée d'expressions culturelles provenant du monde entier et l'accès des cultures aux moyens d'expression et de diffusion constituent des éléments importants pour mettre en valeur la diversité culturelle et encourager la compréhension mutuelle.

**8. Principe d'ouverture et d'équilibre**

Quand les États adoptent des mesures pour favoriser la diversité des expressions culturelles, ils devraient veiller à promouvoir, de façon appropriée, l'ouverture aux autres cultures du monde et à s'assurer que ces mesures sont conformes aux objectifs poursuivis par la présente Convention.

-----

## ***Extraits de la Convention Unesco pour la sauvegarde du patrimoine immatériel, ratifiée par la France en 2007***

<http://www.unesco.org/culture/ich/index.php?pg=00006>

### **Article 2 : Définitions**

Aux fins de la présente Convention,

1. On entend par "patrimoine culturel immatériel" les pratiques, représentations, expressions, connaissances et savoir-faire - ainsi que les instruments, objets, artefacts et espaces culturels qui leur sont associés - que les communautés, les groupes et, le cas échéant, les individus reconnaissent comme faisant partie de leur patrimoine culturel. Ce patrimoine culturel immatériel, transmis de génération en génération, est recréé en permanence par les communautés et groupes en fonction de leur milieu, de leur interaction avec la nature et de leur histoire, et leur procure un sentiment d'identité et de continuité, contribuant ainsi à promouvoir le respect de la diversité culturelle et la créativité humaine. Aux fins de la présente Convention, seul sera pris en considération le patrimoine culturel immatériel conforme aux instruments internationaux existants relatifs aux droits de l'homme, ainsi qu'à l'exigence du respect mutuel entre communautés, groupes et individus, et d'un développement durable.

2. Le "patrimoine culturel immatériel", tel qu'il est défini au paragraphe 1 ci-dessus, se manifeste notamment dans les domaines suivants :

- (a) les traditions et expressions orales, y compris la langue comme vecteur du patrimoine culturel immatériel ;
- (b) les arts du spectacle ;
- (c) les pratiques sociales, rituels et événements festifs ;
- (d) les connaissances et pratiques concernant la nature et l'univers ;
- (e) les savoir-faire liés à l'artisanat traditionnel.

3. On entend par "sauvegarde" les mesures visant à assurer la viabilité du patrimoine culturel immatériel, y compris l'identification, la documentation, la recherche, la préservation, la protection, la promotion, la mise en valeur, la transmission, essentiellement par l'éducation formelle et non formelle, ainsi que la revitalisation des différents aspects de ce patrimoine.